

A.DE.BAT

Société par actions simplifiée au capital de 118.400 euros
Siège social : 97, avenue Aristide Briand – 92120 Montrouge
339 610 669 RCS Nanterre
(La « Société »)

Procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 1^{er} juillet 2025

La soussignée, BATIBIG 2 représentée par Justin BIGNON, associé unique de la société A.DE.BAT, Société par actions simplifiée au capital de 118.400,00 euros divisé en 1.600 titres de 74,00 € chacun, dont le siège est situé 97, avenue Aristide Briand – 92120 Montrouge, a décidé ce qui suit :

- Transfert du siège social
- Modification de l'article 4 des statuts
- Pouvoir en vue des formalités

Première décision : Transfert de siège social

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 97, avenue Aristide Briand – 92120 Montrouge au 68, rue Villeneuve – 92110 Clichy.

Deuxième décision : Modification de l'article 4 des statuts

L'Associé Unique, au regard de la décision qui précède, décide de modifier l'article 4 « Siège social » des statuts comme suit :

« ARTICLE 4 SIEGE SOCIAL

Le siège social de la Société est fixé : 68, rue Villeneuve – 92110 Clichy».

Le reste de l'article demeure inchangé.

Troisième décision : Pouvoirs pour les formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au Président et à toute personne qu'il délèguerait, à l'effet d'effectuer toutes les formalités consécutives aux décisions qui précèdent, et au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les autres formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Batibig 2
Représentée par BATIBIG 3
Représentée par JUSBIG
Représentée par Monsieur Justin Bignon

